

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 002-973/15/CC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Eurobiomed et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/13031/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte son soutien aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes, au développement d'une offre foncière et immobilière dédiée ainsi qu'au développement de filières d'avenir. A ce titre, elle soutient en fonctionnement l'action des 7 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Pegase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Risques, et participe au financement des projets de Recherche et Développement sur son territoire en abondant au FUI (Fonds Unique Interministériel).

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit de l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, "l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Le pôle de compétitivité Eurobiomed a pour vocation d'animer et développer la filière santé et de contribuer au développement des entreprises des sciences et technologies du vivant ayant une implantation dans les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il compte fin 2014, 224 adhérents dont 69 sur le territoire de MPM dont 39 entreprises. Il fédère plusieurs entreprises leaders dans leur domaine au niveau mondial installées sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, telles qu'Innate Pharma, Beckman Coulter ou encore des start-up issues de l'écosystème de l'innovation territoriale comme Ozsciences, Modulbio, Syncrosome.... ainsi que des grands industriels tels que Sanofi.

Les quatre thématiques stratégiques du pôle sont l'infectiologie, l'immunologie, les neurosciences et l'oncologie. Ils se déclinent sur quatre axes métiers : les médicaments pour la santé humaine et animale, les diagnostics notamment in vitro, les dispositifs médicaux implantables et la e-santé.

Eurobiomed coordonne par ailleurs le cluster « Marseille Immunopôle » dédié à l'immunologie fondamentale et appliquée, soutenu par Marseille Provence Métropole et créé à l'initiative notamment du Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) et de la société Innate Pharma, qui vise à positionner Marseille comme un des centres mondiaux de l'immunologie.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Marseille Provence Métropole participe activement au développement de la filière Biotech/Santé avec notamment la mise en œuvre d'une offre foncière et immobilière dédiée sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (bâtiment Luminy Biotech III inauguré en 2013, maîtrise d'ouvrage du bâtiment qui accueillera la plateforme de pré-industrialisation MI-mAbs), le soutien à la pépinière biotech Grand Luminy, pour faire de Marseille un des leaders mondiaux de l'immunologie.

Les principaux éléments de bilan 2014 du pôle sont :

- un plan d'animation (table ronde thématique sur l'imagerie médicale, 4ème rencontre Ophta Biotech, Convention Euromediag, Business Meeting Santé) qui ont représenté près de 500 participants
- émergence de projets de R&D : 22 projets labellisés en 2014 dont 4 impliquent des membres de MPM
- accompagnement de PME/TPE sur le territoire de MPM telles que Alphabio, Innate Pharma, Neurochlore, Protomed Labs, Trophos (racheté par Roche en janvier 2015), Vect-Horus)
- accompagnement à l'international d'entreprises du territoire de MPM telles que Trophos, Syncrosome, Provepharm notamment sur la Russie et les Etats Unis avec un partenariat avec Biocom, le plus grands clusters santé des Etats Unis.

Les actions stratégiques du pôle pour 2015 sont :

- favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs
- développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle
- favoriser l'internationalisation des entreprises à l'international
- faciliter l'accès à l'emploi, à la formation
- renforcer l'écosystème du pôle

Sur le territoire de MPM, le pôle Eurobiomed va prolonger son action sur le projet Marseille Immunopôle, la fédération et l'animation les acteurs de la filière, notamment au travers de la plate-forme de pré-industrialisation MI-mAbs.

Par ailleurs, Eurobiomed organisera plusieurs manifestations d'envergure en 2015 sur Marseille dont la Journée Cancéropôle PACA (février), une présentation du livre blanc e-santé en collaboration avec le pôle Solutions Communicantes Sécurisées (mars), un Biorezo sur le financement Europe dédié aux PME (mars), un atelier design (avril), des Rencontres excellence scientifique et clinique, en partenariat avec IPC, CIML, CIPHE (avril).

Le budget prévisionnel du pôle Eurobiomed pour 2015 s'élève à 1 092 891 euros.

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
60 - Achats	6 778		
604 - Achat d'étude prestations de services	0	DIRECCTE	140 000
606 - Achats .. fournitures	6 778		
607 - Achats de marchandises	0	CR PACA	200 000
61 - Services extérieurs	112 712	CR LR	100 000
611 - Sous traitance générale	0	CG13	20 000
612- redevance de crédit bail	0	Cagglo Montpellier	40 000
613 - Locations	47 234	CPA	8 000
614- Charges locatives	9 039	MPM	50 000
615- Entretien des locaux	2 593	Cagglo Nîmes	20 000
617 - Etudes Recherches	0	TPM	10 000
616 - Assurances	3 846	NCA	45 000
6185- frais de colloque, séminaires, conférences, congrès	50 000	CG83	9 000
		CG06	5 000
62 - Autres services extérieurs	183 755	SS TOTAL AIDES PBQ	647 000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	55 000	Autofinancement	445 891
623 - Publicité, publications, relations publiques	50 464	recettes directes	222 391
624 - transport de biens et transport coll...	2 705	Cotisations	58 405
625 - Déplacements, missions et réceptions	50 000	Sponsoring	20 065
626 - Frais postaux et frais de télécom.	12 708	Accomp.projets	98 921
628 - Adhésion	12 878	CCIMP	45 000
	0		
64 - Charges de personnel	566146	Contributions	223 500
65 - Autres charges (financières)		en nature	
68 - Dotations amortissements			
Emplois des contributions en nature (3)	223 500	Emplois des contributions en nature (3)	
Total dépenses	1 092 891	Total ressources	1 092 891

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Eurobiomed, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Eurobiomed.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros au pôle de compétitivité Eurobiomed.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Pôle de compétitivité Eurobiomed.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi – Enseignement supérieur
Technopôles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
IPE 002-973/15/CC

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015